



FOLLENN ENSKRIVAÑ

da gas da UBAPAR
BP 10414 - 29404 LANDIVIZIO CEDEX
Pgz : 06 31 61 51 87

Diwallit ! Ne vo kadarnaet ho enkrivadenn nemet pa vo bet resevet ar follenn-se
klokaet ganeoc'h hag ar paperioù all goulennet diganeoc'h.

Lakaat a ran ma anv evit ar :

staj DABU

- stummadur diazez
 stummadur donaat pe barrekaat

tem

staj DARE

- stummadur diazez
 stummadur donaat

hag a vo e eus d'an

lt. Ao.*

Anv Anv bihan

Chomlec'h

Kod post Kêr

Pgz Pgz hezoug

Mail ** Deiziad ganedigezh

* Roet e vo ho taveoù d'ar stajidi all evit ma vo aesoc'h aozañ ar c'henwetriñ.

** Implijet e vo ar mail-mañ evit kadarnaat ho enskrivadenn ha kas al lizher pediñ.

- Lisead.ez Dilabour Buhezourer.ez a vicher
 Studier.ez All (resisaat)

Nⁿⁿ enrollañ Yaouankiz ha Sportoù :

evit kaout anezhi, enrollit hoc'h anv war <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

Fellout a ra deoc'h reseviñ hol lizher elektronek ? ya ket

Aotren a rit an UBAPAR da implijout poltredoù tennet e-kerzh ar staj emañ ho skeudenn
warne ? ya ket

EVIT AR FRAPADOÙ DONAAT PE BAREKAAT, lârit deomp pelec'h ho 'p eus graet ho stajoù :

	Aozer	Lec'h	Deiziad
Staj Diazez	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Frapad arnodiñ 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Frapad arnodiñ 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Perak e teuan da dremen an DABU/DARE ? Petra a zedenn ac'hanon e micher un animatour.ez
pe ur rener.ez ?

Den da vont e darempred gantañ ma veoc'h klañv-mat

E niverenn pellgomz

Nⁿⁿ surentez sokial

Adkenwarez

Reol-voued ispisial

Titouroù mat da gaout (yec'hed...)

M'ho 'p eus un ampech bennak, kasit ur mail d'an hini kirieg deus ar stajoù DABU-DARE en UBAPAR : bafa-bafd@ubapar.bzh hag e vo gwelet penaos azasaat ar staj hervez ho ezhommoù.

Me a sin emañ dindan

a c'houlenn bezañ enskrivet er staj meneget a-raok, a zisklêr ez eo reizh an titouroù bet skrivet
ganin war ar follenn-se hag eo bet lennet ganin ar reolennoù eskriñ.

Graet e : Sinadur
d'an

AOTRE AR GERENT (EVIT AR VINOURED)

Me a sin emañ dindan

o chom e

vezañ tad, mamm, gward diouzh lezenn da

A zisklêr ez eo reizh an titouroù meneget war ar follenn-se, a aotre ma bugel da gemer perzh er
staj meneget a-us, a aotre anezhañ da guitaat ar staj e-unan en diavaez d'ar prantadoù labour,
diouzh an noz peurgetket, hag a denn dre-se, e atebegzh da renerezh ar staj evit kement-se, a
zisklêr emañ yac'h evit gallout heuliañ ar staj-se digudenn, a aotre renerezh ar staj da ober
kement tra ret ha mallus goulennet gant ar mezeg, memes ma 'z eo ret operata anezhañ hag e
gomerin war ma chouk ar mizoù mezegel bet evit e louzaouiñ hag ober war e dro.

Graet e Sinadur :
d'an



BAFA-BAFD UBAPAR - CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez retourner la fiche d'inscription à

UBAPAR - BP 10414 - 29404 LANDIVISIAU CEDEX

- deux chèques, libellés à l'ordre de l'UBAPAR :
 - le premier d'un montant de 100 €, qui sera encaissé dès réception,
 - le deuxième correspondant au solde, qui sera encaissé le premier jour du stage.
 - ou/et une attestation de prise en charge financière, si le montant du stage est réglé en partie ou en totalité par un organisme.
- POUR UN STAGE BAFA APPROFONDISSEMENT :**
- photocopie du certificat de formation générale et du certificat de stage pratique
- POUR UN STAGE BAFD FORMATION GÉNÉRALE :**
- photocopie du diplôme BAFA ou dérogation délivrée par Jeunesse et Sports
- POUR UN STAGE BAFD PERFECTIONNEMENT :**
- photocopie du certificat de formation générale et du certificat de stage pratique

CONVOCACTION

Un mail de confirmation vous sera adressé une dizaine de jours avant le début du stage, précisant le lieu, les horaires, le matériel à apporter... La liste des inscrits sera également jointe afin de faciliter le covoiturage.

ANNULATION

Un stage peut être annulé (notamment si les conditions d'effectif ne permettent pas son bon déroulement). Dans ce cas, nous vous proposerons une solution de remplacement ou nous vous rembourserons la totalité des sommes versées, sans autre indemnité.

ASSURANCE

L'UBAPAR a souscrit un contrat « Responsabilité civile ». Ce contrat ne prévoit pas de garantie Individuelle Accident pour les stagiaires. Nous vous conseillons donc de vérifier que vous êtes bien couvert par votre assurance personnelle. Par ailleurs, l'UBAPAR ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels. Nous recommandons donc de ne pas apporter d'objets de valeur en stage.

JEUNESSE ET SPORTS

Tout candidat BAFA ou BAFD doit s'enregistrer sur le site de Jeunesse et Sports et nous fournir son numéro d'inscription : <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez écrire à ubapar@ubapar.bzh ou nous appeler au **06 31 61 51 87** (l les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

ASPECTS FINANCIERS

TARIFS 2022

BAFA formation générale	550 €
BAFA approfondissement	450 €
BAFA qualification « Surveillant de	585 €
BAFD formation générale	680 €
BAFD perfectionnement	470 €

Les tarifs comprennent :

- les frais de formation,
- la documentation pédagogique,
- les frais d'hébergement et de restauration,
- les frais de dossier.

Les frais de transport entre votre domicile et le lieu du stage ne sont pas compris.

AIDES FINANCIÈRES

Selon votre situation, vous pouvez solliciter des aides financières auprès de divers organismes :

- la Caisse d'Allocations Familiales,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- la Mutualité Sociale Agricole (pour ses ressortissants),
- le Conseil départemental,
- Pôle Emploi (pour les demandeurs d'emploi),
- votre employeur, si vous êtes salarié.

Certains organisateurs de séjours de vacances, comités d'entreprise ou communes accordent également des aides. Il est impératif de prendre contact avec ces organismes avant le stage.

REMBOURSEMENT

- Si un stagiaire se désiste avant le stage parce qu'il est malade, ou vit un décès dans sa famille, l'intégralité des sommes versée lui est remboursée (après réception du certificat médical ou de décès).
- Si un stagiaire se désiste pour d'autres raisons, les arrhes (100€) sont encaissées par l'UBAPAR et le reste est remboursé.
- Si un stagiaire quitte la formation avant la fin du stage parce qu'il est malade, un prorata est appliqué, lui sera remboursée la somme correspondant aux journées restantes où il a été absent.
- Si un stagiaire quitte la formation avant la fin du stage pour d'autres raisons (choix personnel ou exclusion), il n'y a pas de remboursement.

STAGE PRATIQUE

Attention : Pour pouvoir effectuer votre stage pratique, vous ne devez ni être frappé par une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou à deux mois au moins d'emprisonnement sans sursis pour un des délits inscrits à l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles, ni faire l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès des mineurs en application de l'article L. 227-10 du même code.